

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'INSTALLATION DE L'AME DU 18 AVRIL 2014**

L'an DEUX MILLE QUATORZE, le DIX-HUIT AVRIL à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DOOR.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, FEVRIER, HAGHEBAERT, LAVIER, GUET, ABRAHAM, GABORET, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, ÖZTÜRK, BERTHELIER, MORAND (à partir de 18h18), BOURILLON, CHAPILLON, LETORT, RICARDOU, BEGUIN, GODEY, BERNARD, DOOR, JEHANNET (à partir de 18h16), SUPPLISSON, BUTOR, DIGEON, PARE, RIBEIRO-GONCALVES, TERRIER, MALET, REBOUL, GABRIELLE, CHARPENTIER, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA, LELIEVRE, DARDELET, BILLAULT, DECOURT, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, ABSOLU, FUJS.

Mme BEDU avait donné pouvoir à M. DUPATY, Mme LANGRAND à M BEGUIN, M. FOURNIER à M. DELAVEAU.

*ssss*

Madame GUET remplit les fonctions de secrétaire de séance.

# S O M M A I R E

<b>Installation des conseillers communautaires.....</b>	<b>2</b>
1) Election du Président (article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales).....	4
2) Election des membres du Bureau communautaire : Détermination du nombre de Vice-Présidents et de Conseillers communautaires délégués, élection des vice-présidents et des Conseillers communautaires délégués .....	5
3) Constitution des commissions communautaires permanentes et élection de leurs membres .....	7
4) Dépôt des listes pour l'élection de la Commission d'ouverture des plis (articles L1411-5, R1411-3 à R.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales) dans le cadre des délégations de service public .....	12
5) Dépôt des listes pour l'élection de la Commission d'appel d'offres (article 22 du Code des Marchés Publics).....	12
6) Commission de sécurité des établissements recevant du public et Commission d'accessibilité des établissements recevant du public et des personnes handicapées.....	13
7) Détermination des modalités de désignation des représentants au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) .....	15
8) Désignation de représentants de l'AME à l'Assemblée Générale de l'Etablissement Public Foncier Local du Loiret (EPFL du Loiret).....	16
9) Délégations de l'Assemblée au Président (article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) .....	16
10) Désignation des représentants de la Communauté auprès des organismes extérieurs (articles L2121-33 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).....	18
11) Indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers communautaires délégués de l'AME.....	21



## Installation des conseillers communautaires

Monsieur DOOR, Président sortant : « Après le renouvellement général des Conseils municipaux et l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires des communes membres de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing, il convient d'installer les conseillers communautaires appelés à siéger au sein du Conseil de Communauté :

◆ Amilly	:	8 sièges
◆ Cepoy	:	2 sièges
◆ Châlette-sur-Loing	:	9 sièges
◆ Chevillon-sur-Huillard	:	2 sièges
◆ Conflans-sur-Loing	:	2 sièges
◆ Corquilleroy	:	2 sièges
◆ Lombreuil	:	2 sièges
◆ Montargis	:	11 sièges
◆ Mormant-sur-Vernisson	:	2 sièges
◆ Pannes	:	3 sièges
◆ Paucourt	:	2 sièges

◆ Saint-Maurice-sur-Fessard	:	2 sièges
◆ Solterre	:	2 sièges
◆ Villemandeur	:	5 sièges
◆ Vimory	:	2 sièges
		-----
		56 sièges

La représentation des communes au sein de l'Assemblée communautaire est la suivante :

<b>Amilly</b>	<b>Gérard DUPATY</b> Catherine FEVRIER Guy HAGHEBAERT Françoise BEDU Jean-Charles LAVIER Annie GUET Baudouin ABRAHAM Grégory GABORET
<b>Cepoy</b>	<b>Jean-Paul SCHOULEUR</b> Marie-Thérèse LELOUP
<b>Chalette-sur-Loing</b>	<b>Franck DEMAUMONT</b> Lauriane DELAPORTE Eric PEPIN Chantal CLEMENT Christophe RAMBAUD Marie-Madeleine HEUGUES Musa OZTURK Liliane BERTHELIER Annette MORAND
<b>Chevillon-sur-Huillard</b>	<b>Christian BOURILLON</b> France CHAPILLON
<b>Conflans-sur-Loing</b>	<b>Robert LETORT</b> Jérôme RICARDOU
<b>Corquilleroy</b>	<b>René BEGUIN</b> Fabienne LANGRAND
<b>Lombreuil</b>	<b>Eric GODEY</b> Patrice BERNARD
<b>Montargis</b>	<b>Jean-Pierre DOOR</b> Viviane JEHANNET Frank SUPPLISSON Carole BUTOR Benoît DIGEON Dominique PARE Jean-Noël GUILLAUME, démissionnaire de son mandat de Conseiller communautaire, est remplacé par Philippe MALET Nathalie RIBEIRO-GONCALVES Charles TERRIER Jacques REBOUL Lise GABRIELLE

<b>Mormant-sur-Vernisson</b>	<b>Christian CHARPENTIER</b> Francis MARCOTTE
<b>Pannes</b>	<b>Dominique LAURENT</b> Arlette PROCHASSON Michel GAILLARD
<b>Paucourt</b>	<b>Bernard DELAVEAU</b> Murielle PARASKIOVA
<b>Saint-Maurice-sur-Fessard</b>	<b>Gérard LELIEVRE</b> Michelle DARDELET
<b>Solterre</b>	<b>Jean-Paul BILLAULT</b> Jean-Claude DECOURT
<b>Villemandeur</b>	<b>Denise SERRANO</b> Claude TOURATIER Brigitte GADAT-KULIGOWSKI François COULON Bernard FOURNIER
<b>Vimory</b>	<b>Bernadette ABSOLU</b> Félix FUJS

Les nouveaux conseillers sont désormais installés. »

Le quorum étant atteint, Monsieur DOOR, déclare la séance ouverte à 18 h 05.

Monsieur DOOR, Président sortant, laisse la place à Monsieur Robert LETORT, doyen d'âge pour procéder à l'élection du Président de la nouvelle assemblée.

1) Election du Président (article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur LETORT, Maire de Conflans-sur-Loing, se présente aux Conseillers communautaires.

Monsieur LETORT : « Après l'installation des conseillers communautaires au sein de l'organe délibérant, il convient de procéder à l'élection du Président (article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le Conseil communautaire élit le président parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue (article L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Je demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître. »

Monsieur DIGEON propose la candidature de Monsieur Jean-Pierre DOOR.

*Arrivée de Madame JEHANNET à 18 h 16.*

Monsieur DEMAUMONT se porte candidat et déclare :

« Monsieur le Président de séance, mes chers collègues,

Maire de la deuxième ville de l'Agglomération, mon action politique à Châlette dans son canton et dans l'agglomération est portée par des valeurs, une démarche et un projet. Ces valeurs sont celles

qui doivent nous réunir dans la République sociale et laïque que nous défendons. Valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité, de justice sociale et fiscale, d'antiracisme et de valeur de paix.

En tant qu'élu de proximité, à l'écoute des habitants, je crois en une démocratie vivante où la citoyenneté est valorisée à chaque instant. Ma démarche, et celle de mes amis, est donc celle de la démocratie participative. Je suis sûr que notre Agenda 21 permettra de faire vivre cette démarche d'écoute et de concertation. Et puis, je porte pour l'Agglomération un projet, une ambition, celle d'une Agglomération qui place l'humain au cœur de sa réflexion et de son action. Je rêve d'une Agglomération solidaire.

En tant que Président, je défendrai un projet de territoire où aucun groupe social n'est oublié, où aucune commune, aucun quartier n'est abandonné. Dans le mandat à venir, je défendrai avec tous ceux qui voudront agir dans ce sens, le droit au logement pour tous, le droit à la santé contre les déserts médicaux, la création d'emplois, l'interdiction des licenciements boursiers, une fiscalité juste, une maîtrise publique de la gestion de l'eau, la gratuité dans les transports, la formation et la réussite de la jeunesse.

*Arrivée de Madame MORAND à 18 h 18.*

Mes chers collègues, ma candidature, vous le voyez, est une candidature d'opposition à la politique menée dans l'Agglomération par Jean-Pierre DOOR et celle qu'il défendait hier lorsqu'il soutenait le Gouvernement. Ma candidature est portée par la colère des français qui n'en peuvent plus des licenciements, de la précarité, des salaires de misère, en un mot qui refusent de supporter plus longtemps l'austérité. Merci de m'avoir écouté. »

Ne recueillant pas d'autres candidatures, Monsieur LETORT fait procéder au vote à bulletin secret.

Résultats du vote :

Jean-Pierre DOOR : 40 voix

Franck DEMAUMONT : 9 voix

7 bulletins blancs

Monsieur DOOR est élu Président de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing, à la majorité absolue.

Les membres de l'assistance applaudissent.

- 2) Election des membres du Bureau communautaire : Détermination du nombre de Vice-Présidents et de Conseillers communautaires délégués, élection des vice-présidents et des Conseillers communautaires délégués

Monsieur DOOR : « En vertu de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Cependant, l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20 %, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de

quinze. Dans ce cas, le montant des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaires globale (article L5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'article 16 des statuts relatif au Bureau stipule que « *Le Conseil élit parmi ses membres un Bureau comprenant un Président, un premier Vice-Président, des Vice-Présidents et des conseillers communautaires délégués, selon les règles fixées à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.* » »

Monsieur DOOR propose, pour que toutes les communes soient représentées au Bureau, le nombre de 14 Vice-Présidents et 3 Conseillers communautaires délégués.

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), approuve le nombre de 14 Vice-Présidents et 3 Conseillers communautaires délégués.

Monsieur DOOR liste les candidats aux postes de Vice-Président : Gérard DUPATY, Frank SUPPLISSON, Bernadette ABSOLU, Franck DEMAUMONT, Denise SERRANO, Bernard DELAVEAU, Jean-Paul SCHOULEUR, Dominique LAURENT, René BEGUIN, Guy HAGHEBAERT, Eric PEPIN, Christian BOURILLON, Gérard LELIEVRE, Jean-Paul BILLAULT

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, élit :

- 1er Vice-Président : Gérard DUPATY a obtenu 55 voix et est immédiatement installé,
- 2ème Vice-Président : Frank SUPPLISSON a obtenu 55 voix et est immédiatement installé,
- 3ème Vice-Président : Bernadette ABSOLU a obtenu 55 voix et est immédiatement installée,
- 4ème Vice-Président : Franck DEMAUMONT a obtenu 55 voix et est immédiatement installé,
- 5ème Vice-Président : Denise SERRANO a obtenu 55 voix et est immédiatement installée,
- 6ème Vice-Président : Bernard DELAVEAU a obtenu 55 voix et est immédiatement installé,
- 7ème Vice-Président : Jean-Paul SCHOULEUR a obtenu 55 voix et est immédiatement installé,
- 8ème Vice-Président : Dominique LAURENT a obtenu 55 voix et est immédiatement installé,
- 9ème Vice-Président : René BEGUIN a obtenu 55 voix et est immédiatement installé,
- 10ème Vice-Président : Guy HAGHEBAERT a obtenu 55 voix et est immédiatement installé,
- 11ème Vice-Président : Eric PEPIN a obtenu 55 voix et est immédiatement installé,
- 12ème Vice-Président : Christian BOURILLON a obtenu 55 voix et est immédiatement installé,
- 13ème Vice-Président : Gérard LELIEVRE a obtenu 55 voix et est immédiatement installé,
- 14ème Vice-Président : Jean-Paul BILLAULT a obtenu 55 voix et est immédiatement installé.

Monsieur DOOR liste les candidats aux postes de Conseillers communautaires délégués : Robert LETORT, Christian CHARPENTIER, Eric GODEY

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, élit :

- 1er Conseiller communautaire délégué : Robert LETORT a obtenu 56 voix et est immédiatement installé,
- 2ème Conseiller communautaire délégué : Christian CHARPENTIER a obtenu 56 voix et est immédiatement installé,
- 3ème Conseiller communautaire délégué : Eric GODEY a obtenu 56 voix et est immédiatement installé.

Le Bureau est donc composé du Président, des 14 Vice-Présidents et des 3 Conseillers communautaires délégués.

### 3) Constitution des commissions communautaires permanentes et élection de leurs membres

Monsieur DOOR : « Je vous rappelle que le Conseil de Communauté constitue des commissions permanentes pour l'étude des problèmes relevant de sa compétence. Chaque commune y est obligatoirement représentée. Conformément à l'article 14 des statuts :

Lors de sa séance d'installation, le Conseil détermine les commissions. Le Président de la Communauté préside de droit toutes les commissions. »

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), constitue les 12 commissions permanentes suivantes :

Commission Intercommunalité	19 membres
Commission des Finances	19 membres
Commission des Travaux	19 membres
Commission Urbanisme	19 membres
Commission Logement	19 membres
Commission Développement économique et Touristique – Formation – Emploi - Numérique	19 membres
Commission des Affaires Culturelles	19 membres
Commission des Affaires Sociales	19 membres
Commission Transports	19 membres
Commission Environnement, Développement durable et Agenda 21	19 membres
Commission des Sports	19 membres
Commission Ruralité	19 membres

En vertu de l'article L5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est proposé de permettre aux conseillers municipaux des communes membres de siéger au sein des commissions permanentes de l'AME.

#### **Commission Intercommunalité :**

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit :

AMILLY :	Gérard DUPATY, Guy HAGHEBAERT
CEPOY :	Jean-Paul SCHOULEUR
CHALETTE-SUR-LOING :	Laurianne DELAPORTE, Liliane BERTHELIER
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY :	René BEGUIN
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Frank SUPPLISSON, Lise GABRIELLE
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Christian CHARPENTIER
PANNES :	Dominique LAURENT
PAUCOURT :	Bernard DELAVEAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR :	Denise SERRANO, François COULON
VIMORY :	Bernadette ABSOLU

#### **Commission des Finances :**

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit :

AMILLY :	Guy HAGHEBAERT, Lucien FOURNEL
CEPOY :	Jean-Paul SCHOULEUR
CHALETTE-SUR-LOING :	Franck DEMAUMONT, Eric PEPIN

CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Robert LETORT
CORQUILLEROY :	Michel GAYTE
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Frank SUPPLISSON, Charles TERRIER
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Christian CHARPENTIER
PANNES :	Michel GAILLARD
PAUCOURT :	Bernard DELAVEAU
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR :	Denise SERRANO, Brigitte GADAT-KULIGOWSKI
VIMORY :	Bernadette ABSOLU

### Commission des Travaux :

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit :

AMILLY :	Gérard DUPATY, Edmond SZEWCZYK
CEPOY :	Denis CHERON
CHALETTE-SUR-LOING :	Eric PEPIN, Jacques LALOT
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Robert LETORT
CORQUILLEROY :	René BEGUIN
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Benoît DIGEON, Philippe MALET
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Christian CHARPENTIER
PANNES :	Dominique LAURENT
PAUCOURT :	Bernard DELAVEAU
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Claude DECOURT
VILLEMANDEUR :	Claude TOURATIER, Denise SERRANO
VIMORY :	Félix FUJS

### Commission Urbanisme :

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit :

AMILLY :	Catherine FEVRIER, Edmond SZEWCZYK
CEPOY :	Charline LEFEVRE
CHALETTE-SUR-LOING :	Musa ÖZTÜRK, Atif KHALID
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Robert LETORT
CORQUILLEROY :	Daniel GIL
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Jean-Noël GUILLAUME, Nathalie RIBEIRO GONCALVES
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Francis MARCOTTE
PANNES :	Michel GAILLARD
PAUCOURT :	Guy MOREAU
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Claude DECOURT
VILLEMANDEUR :	François COULON, Claude TOURATIER
VIMORY :	Félix FUJS

### Commission Logement :

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit :

AMILLY :	Françoise BEDU, Emmanuelle SIMON
CEPOY :	Marie-Thérèse LELOUP
CHALETTE-SUR-LOING :	Musa ÖZTÜRK, Atif KHALID



CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Robert LETORT
CORQUILLEROY :	Daniel GIL
LOMBREUIL :	Patrice BERNARD
MONTARGIS :	Jean-Noël GUILLAUME, Jacques REBOUL
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Francis MARCOTTE
PANNES :	Dominique LAURENT
PAUCOURT :	Gérard LORENTZ
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Claude DECOURT
VILLEMANDEUR :	François COULON, Catherine BRUNET
VIMORY :	Félix FUJS

### **Commission Développement économique et Touristique – Formation – Emploi - Numérique :**

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (54 voix), élit :

AMILLY :	Guy HAGHEBAERT, Grégory GABORET
CEPOY :	Régis GUERIN
CHALETTE-SUR-LOING :	Christophe RAMBAUD, Mamoudou BASSOUM
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY :	Gérard SPILMONT
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Philippe MALET, Charles TERRIER
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Francis MARCOTTE
PANNES :	Hélène DE LAPORTE
PAUCOURT :	Muriel PARASKIOVA
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR :	François COULON, Bernard FOURNIER
VIMORY :	Bernadette ABSOLU

Monsieur REBOUL rappelle que Monsieur NOTTIN a été proposé pour siéger au sein de cette commission.

Monsieur DOOR répond qu'il revient aux maires de prendre ces décisions ; or, le Maire de la commune de Montargis a désigné Messieurs MALET et TERRIER. Il n'est pas possible d'avoir trois élus dans une commission.

Monsieur REBOUL sait que trois élus ne peuvent pas siéger, mais il déplore de ne pas avoir reçu la réponse en amont.

Monsieur DOOR indique que les propositions de Monsieur REBOUL sont arrivées tardivement.

### **Commission des Affaires Culturelles :**

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit :

AMILLY :	Baudouin ABRAHAM, Lucie PEYRIDIEU
CEPOY :	Marie-Thérèse LELOUP
CHALETTE-SUR-LOING :	Liliane BERTHELIER, Sema CINAR
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	France CHAPILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY :	Fabienne LANGRAND
LOMBREUIL :	Sylvie SELZER
MONTARGIS :	Jean-René COQUELIN, Viviane JEHANNET

MORMANT-SUR-VERNISSON :	Edith PLANCHERON
PANNES :	Arlette PROCHASSON
PAUCOURT :	Muriel PARASKIOVA
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Michelle DARDELET
SOLTERRE :	Isabelle POUMARAT
VILLEMANDEUR :	Brigitte GADAT-KULIGOWSKI, Jean-François DUPORT
VIMORY :	Bernadette ABSOLU

### **Commission des Affaires Sociales :**

Le Conseil, à l'UNANIMITE (56 voix), élit :

AMILLY :	Françoise BEDU, Stéphanie DELPHINE
CEPOY :	Marie-Thérèse LELOUP
CHALETTE-SUR-LOING :	Franck DEMAUMONT, Annette MORAND
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	France CHAPILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY :	Claudine GEORGES-LECOMTE
LOMBREUIL :	Marie-Thérèse SOULAT
MONTARGIS :	Dominique PARE, Cécile DENIS
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Edith PLANCHERON
PANNES :	Arlette PROCHASSON
PAUCOURT :	Muriel PARASKIOVA
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Christophe MOINEAU
SOLTERRE :	Isabelle POUMARAT
VILLEMANDEUR :	Bernard FOURNIER, Jean-Claude LEMAIRE
VIMORY :	Jacqueline COGNET

### **Commission Transports :**

Le Conseil, à l'UNANIMITE (56 voix), élit :

AMILLY :	Michel PECHER, Catherine FEVRIER
CEPOY :	Jean-Paul SCHOULEUR
CHALETTE-SUR-LOING :	Marie-Madeleine HEUGUES, Hiba PRUNEAU
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Robert LETORT
CORQUILLEROY :	Gérard SPILMONT
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Benoît DIGEON, Jacques REBOUL
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Vincent DESRUMAUX
PANNES :	Claude THIERRY
PAUCOURT :	Bernard DELAVEAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Michelle DARDELET
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR :	Denise SERRANO, François COULON
VIMORY :	Félix FUJS

### **Commission Environnement, Développement durable et Agenda 21 :**

Le Conseil, à l'UNANIMITE (56 voix), élit :

AMILLY :	Jean-Charles LAVIER, Grégory GABORET
CEPOY :	Régis GUERIN
CHALETTE-SUR-LOING :	Chantal CLEMENT, Espérance PATUREAU
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY :	Daniel GIL
LOMBREUIL :	Patrice BERNARD
MONTARGIS :	Carole BUTOR, Lise GABRIELLE

MORMANT-SUR-VERNISSON :	Vincent DESRUMAUX
PANNES :	Hélène DE LAPORTE
PAUCOURT :	Guy MOREAU
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD :	Michelle DARDELET
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR :	Denise SERRANO, Claude TOURATIER
VIMORY :	Jacqueline COGNET

### Commission des Sports :

Le Conseil, à l'UNANIMITE (56 voix), élit :

AMILLY :	Jean-Charles LAVIER, Patrick LECLOU
CEPOY :	Christophe MIREUX
CHALETTE-SUR-LOING :	Christophe RAMBAUD, Maher BEN AZZOUZ
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Robert LETORT
CORQUILLEROY :	Michel GAYTE
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Frank SUPPLISSON, Dominique DELANDRE
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Francis MARCOTTE
PANNES :	François RIBOT
PAUCOURT :	François SAILLARD
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Claude DECOURT
VILLEMANDEUR :	Bernard FOURNIER, Brigitte GADAT-KULIGOWSKI
VIMORY :	Félix FUJS

### Commission Ruralité

Le Conseil, à l'UNANIMITE (56 voix), élit :

AMILLY :	Annie GUET, Jean-Claude HEBERT
CEPOY :	Jean-Paul SCHOULEUR
CHALETTE-SUR-LOING :	Christophe RAMBAUD, Annette MORAND
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Robert LETORT
CORQUILLEROY :	Fabienne LANGRAND
LOMBREUIL :	Patrice BERNARD
MONTARGIS :	Dominique PARE, Nathalie RIBEIRO-GONCALVES
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Christian CHARPENTIER
PANNES :	Claude THIERRY
PAUCOURT :	Bernard DELAVEAU
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR :	François COULON, Denise SERRANO
VIMORY :	Bernadette ABSOLU

Monsieur DOOR informe les nouveaux Conseillers communautaires que les commissions travailleront sous l'égide d'un Vice-Président. Les commissions se réunissent très régulièrement. Ce sont dans ces instances qu'ont lieu les débats. Après rédaction des comptes-rendus, les questions sont soumises au Bureau. Les membres du Bureau décident de l'ordre du jour du Conseil communautaire suivant. Les membres de chaque commission désignent leur Vice-Président lors de la première réunion.

4) Dépôt des listes pour l'élection de la Commission d'ouverture des plis (articles L1411-5, R1411-3 à R.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales) dans le cadre des délégations de service public

Monsieur DOOR : « La Commission d'ouverture des plis présidée par le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est composée en plus du Président de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de l'assemblée délibérante, élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En application de l'article R1411-5, l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes.

Je vous propose donc de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la Commission d'ouverture des plis : les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants). Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Président jusqu'au 2 mai 2014 inclus.

Il sera donc procédé ultérieurement à l'élection des membres de la commission relative aux délégations du service public afin de constituer les listes d'élus sur la base desquelles s'opérera l'élection. Je vous rappelle que l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis dans le cadre des délégations de service public s'opère à bulletin secret. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

5) Dépôt des listes pour l'élection de la Commission d'appel d'offres (article 22 du Code des Marchés Publics)

Monsieur DOOR : « Il convient de constituer la Commission d'appel d'offres présidée par le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou son représentant Président. Le nombre de membres titulaires et suppléants est le même que celui de la commune la plus importante de l'établissement. Les membres de la Commission d'appel d'offres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

5 membres titulaires et 5 membres suppléants doivent donc être élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Je vous propose de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la Commission d'appel d'offres : les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants). Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Président jusqu'au 2 mai 2014 inclus.

Il sera procédé ultérieurement à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres afin de constituer les listes d'élus sur la base desquelles s'opérera l'élection. Je vous rappelle que le vote à bulletin secret pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres est imposé par les textes règlementaires. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

6) Commission de sécurité des établissements recevant du public et Commission d'accessibilité des établissements recevant du public et des personnes handicapées

Monsieur DOOR : « Il existe à l'AME une Commission de Sécurité et d'Accessibilité des (ERP) Etablissements Recevant du Public créée par arrêtés préfectoraux du 18 décembre 1995. Cette commission agit en vertu d'une délégation de compétences de la Préfecture à la Communauté d'agglomération.

Parallèlement, l'AME a créé, par délibération du 29-10-2007, la Commission Accessibilité pour les Personnes Handicapées conformément au volet accessibilité de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances. Cette commission a un rôle consultatif, de conseil et de proposition en matière de voirie, d'espaces publics, de logements et de transports. Elle élabore un rapport annuel présenté en Conseil communautaire pour proposer des améliorations. Elle est chargée également de recenser l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

Au regard des attributions de chacune des commissions, il vous est proposé de constituer une Commission de Sécurité des ERP et une Commission d'Accessibilité des ERP et des Personnes Handicapées.

Composition des Commissions

Concernant la sécurité et l'accessibilité des établissements recevant du public, les élus sont amenés à produire des avis conjoints. C'est pourquoi, je propose que les membres de la Commission de sécurité des ERP forment le collège élu de la Commission d'accessibilité des ERP et des Personnes Handicapées.

Je vous propose de désigner les élus de ces deux commissions :

**Commission de Sécurité des ERP :**

AMILLY :	1 membre
CEPOY :	1 membre
CHALETTE-SUR-LOING :	1 membre
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	1 membre
CONFLANS-SUR-LOING :	1 membre
CORQUILLEROY :	1 membre
LOMBREUIL :	1 membre
MONTARGIS :	1 membre
MORMANT-SUR-VERNISSON :	1 membre
PANNES :	1 membre
PAUCOURT :	1 membre
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	1 membre
SOLTERRE :	1 membre
VILLEMANDEUR :	1 membre
VIMORY :	1 membre

**Commission d'accessibilité des ERP et des Personnes Handicapées :**

AMILLY :	1 membre
CEPOY :	1 membre
CHALETTE-SUR-LOING :	1 membre
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	1 membre
CONFLANS-SUR-LOING :	1 membre

CORQUILLEROY :	1 membre
LOMBREUIL :	1 membre
MONTARGIS :	1 membre
MORMANT-SUR-VERNISSON :	1 membre
PANNES :	1 membre
PAUCOURT :	1 membre
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	1 membre
SOLTERRE :	1 membre
VILLEMANDEUR :	1 membre
VIMORY :	1 membre

Toute élection ou désignation doit s'opérer à bulletin secret, je vous prie donc de bien vouloir procéder à ce vote.

En outre et en vertu des obligations règlementaires relatives au volet accessibilité de la loi 2005-102 du 11-02-2005, je vous rappelle que sont associés aux travaux de la Commission d'accessibilité des personnes handicapées des représentants d'institutions, des associations d'usagers, des associations de personnes handicapées ou à mobilité réduite comme suit :

Bailleurs → HAMOVAL, OPAC du Loiret,

Commerçants → Union Commerciale Chaussée,

Logement → ADIL,

Associations d'handicapées et de personnes à mobilité réduite → Association des Paralysés de France / Les Plus Grands Invalides de Guerre / ADAPEI Papillons Blancs du Loiret / UNAFAM du Loiret / Association Non voyants / Association France Alzheimer Loiret / ORPADAM-CLIC / FNATH,

Transports → AMELYS / Transports DARBIER / SNCF / RFF,

Institutions → Conseil général (maison départementale du handicap, collèges, transports) / Conseil régional (lycées, trains). »

Le Conseil, à la **MAJORITE ABSOLUE** (55 voix),

- Constitue une Commission de sécurité des établissements recevant du public et élit les membres suivants :

**Commission de Sécurité des ERP :**

AMILLY :	Michel PECHER
CEPOY :	Thierry BEYER
CHALETTE-SUR-LOING :	Musa ÖZTÜRK
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY :	René BEGUIN
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Benoît DIGEON
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Francis MARCOTTE
PANNES :	Hélène DE LAPORTE
PAUCOURT :	Bernard DELAVEAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Christophe MOINEAU
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR :	François COULON
VIMORY :	Félix FUJS

Le Conseil, à la **MAJORITE ABSOLUE** (55 voix),

- Constitue une Commission d'accessibilité des établissements recevant du public et des personnes handicapées et élit les membres suivants :

**Commission d'accessibilité des ERP et des Personnes Handicapées :**

AMILLY :	Michel PECHER
CEPOY :	Thierry BEYER
CHALETTE-SUR-LOING :	Musa ÖZTÜRK
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY :	René BEGUIN
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Benoît DIGEON
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Francis MARCOTTE
PANNES :	Hélène DE LAPORTE
PAUCOURT :	Bernard DELAVEAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Christophe MOINEAU
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR :	François COULON
VIMORY :	Félix FUJS

7) Détermination des modalités de désignation des représentants au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur DOOR : « En application de l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants doivent procéder à la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le président de l'organe délibérant, ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

Depuis 2008, l'UFC « Que choisir », l'Association pour l'Avenir du Gâtinais et de ses Habitants (APAGEH) ainsi que Les Corbeaux Gâtinais Nature siègent au sein de la CCSPL.

Pour équilibrer le débat associations/élus, il a été décidé que les membres de la Commission DSP forment le collège élu de la commission consultative des services publics locaux, soit 5 titulaires et 5 suppléants.

Je vous propose de reconduire ces dispositions. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

8) Désignation de représentants de l'AME à l'Assemblée Générale de l'Etablissement Public Foncier Local du Loiret (EPFL du Loiret)

Monsieur DOOR : « Par délibération n° 08-230 du 18 décembre 2008, le Conseil communautaire de l'AME a décidé d'adhérer à l'Etablissement Public Foncier Local du Loiret.

Les compétences de l'EPFL sont exclusivement foncières. Cet établissement permet notamment la constitution de réserves foncières.

L'EPFL du Loiret regroupe aujourd'hui 69 membres représentant les collectivités suivantes :

- Le Département du Loiret,
- La Région Centre,
- 60 communes adhérentes à titre individuel,
- 7 structures intercommunales représentant 111 communes (communauté de communes de Beauce et Gâtinais, communauté de communes de Châtillon-Coligny, communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing, communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, communauté de communes de Betz et de la Cléry, communauté de communes de Beauce Loirétaine et communauté de communes du Malesherbois).

Le conseil d'administration et l'assemblée générale sont composés respectivement de 25 administrateurs et 79 délégués.

Suite au renouvellement du Conseil communautaire de l'AME, la communauté d'agglomération doit désigner 5 représentants pour siéger à l'assemblée générale, ainsi que des suppléants attitrés. Cette représentation correspond au poids démographique de l'AME et figure dans les statuts actuels de l'EPFL.

Toute élection ou désignation devant s'opérer à bulletin secret, je vous demande de bien vouloir procéder à l'élection des représentants de l'AME à l'assemblée générale de l'EPFL du Loiret. »

	<b>Nom des délégués titulaires</b>	<b>Nom des délégués suppléants attitrés</b>
<b>1</b>	Jean-Pierre DOOR	Felix FUJS
<b>2</b>	Gérard DUPATY	Jean-Paul SCHOULEUR
<b>3</b>	Michel GAILLARD	Guy HAGHEBAERT
<b>4</b>	Eric PEPIN	Bernard DELAVEAU
<b>5</b>	Gérard LELIEVRE	François COULON

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

9) Délégations de l'Assemblée au Président (article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur DOOR : « L'article 17 des statuts relatif aux compétences du Président et des membres du Bureau prévoit que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,



- des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la Communauté d'Agglomération,
- de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social, de l'habitat, sur le territoire communautaire et de politique de la ville,

Lors de chaque réunion du Conseil, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du Conseil.

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté d'Agglomération. Il prépare et exécute les délibérations. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes.

Il est seul chargé de l'administration mais il peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents. Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté délégation de signature au Directeur et au Directeur Adjoint. Les délégations existent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Il est le chef des services de la Communauté d'Agglomération.

Je propose que l'Assemblée donne délégation au seul Président, et en cas d'empêchement au(x) Vice-Président(s) amené(s) à assumer la suppléance ou la délégation. En revanche, le Bureau ne recevra pas délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Je propose que le Président soit chargé par délégation du Conseil communautaire et pour la durée de son mandat de :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires ;
- 2° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 3° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 4° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 5° De procéder, dans la limite de 5 millions d'euros par opération, à la souscription des emprunts et des ouvertures de crédit destinés au financement des investissements prévus par le budget ;  
De procéder à la réalisation des opérations financières utiles à la gestion des emprunts tels leurs réaménagements et les remboursements anticipés de prêt y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 6° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 3 millions d'euros ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- 8° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics ;  
De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés visés à l'article 30 du Code des Marchés Publics, quel que soit leur montant ;

De prendre toute décision concernant la signature de tous les marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres (appel d'offres, accords cadre, dialogue compétitif, marché négocié) quel que soit leur montant ;

De prendre toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

9° De ne pas donner suite à un appel d'offres et à un marché négocié pour des motifs d'intérêt général ;

10° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté à notifier aux vendeurs et aux acquéreurs dans le cadre de transaction amiable et de répondre à leurs demandes ;

14° D'exercer, au nom de la Communauté, le droit de préemption urbain tel que défini dans les statuts de la Communauté ;

15° D'annuler, au nom de la Communauté, l'exercice d'un droit de préemption urbain mis en œuvre dans les conditions du point 14 ci-dessus ;

16° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Communauté préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

17° D'exercer au nom de la Communauté le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

18° D'intenter, au nom de la Communauté, les actions en justice ou de défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle, dans les domaines des marchés publics, de la gestion du personnel, de la gestion du patrimoine, des documents d'urbanisme, du droit de préemption urbain, des actions en faveur du développement social urbain et du développement économique, de la gestion et de la construction de la voirie et des équipements communautaires ainsi que de la construction et gestion des réseaux pour lesquels l'AME est compétente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

10) Désignation des représentants de la Communauté auprès des organismes extérieurs (articles L2121-33 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur DOOR : « Je vous propose de procéder à la désignation des représentants de la Communauté auprès des organismes extérieurs suivants :

Conformément à l'article L 5711-1 du Code général des collectivités territoriales et pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité d'un syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Toute élection ou désignation doit s'opérer à bulletin secret, je vous prie donc de bien vouloir procéder à ce vote.

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du **Conseil syndical du SMIRTOM** :

**Titulaires :** (13 titulaires) Jean-Charles LAVIER, René BEGUIN, Claude TOURATIER, Robert LETORT, Gérard LELIEVRE, Thierry BEYER, Arlette PROCHASSON, Eric GODEY, Michel GIRARDY, Carole BUTOR, Jacques MENARD, Eric PEPIN et Christophe RAMBAUD

**Suppléants :** (13 suppléants) Jean-Claude CAROUX, Denise SERRANO, Jean-Paul SCHOULEUR, Dominique JUSSERAND, Bernard DUCERF, Bernard FOURNIER, Frank SUPPLISSON, Nathalie RIBEIRO-GONCALVES, Guy HAGHEBAERT, Chantal CLEMENT, Marie-Madeleine HEUGUES, Henri WASSEN, Gisèle DERIEUX

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du

**Comité syndical ARBORIA :**

**Titulaires :** (11 titulaires) Christian CHARPENTIER, François COULON, Dominique LAURENT, Gérard LELIEVRE, Jean-Claude DECOURT, Christian BOURILLON, Jean-Pierre DOOR, Frank SUPPLISSON, Eric GODEY, Guy HAGHEBAERT, Franck DEMAUMONT

**Suppléants :** (11 suppléants) Vincent DESRUMAUX, Michel GAILLARD, Robert LETORT, Patrice BERNARD, Jean-Paul SCHOULEUR, Jean-Paul BILLAULT, Henri WASSEN, Philippe MALET, Eric PEPIN, Michelle DARDELET, René BEGUIN.

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du

**Comité syndical du SCoT du Montargois en Gâtinais :**

(32 titulaires) Daniel GIL, Bernadette ABSOLU, Jean-Noël GUILLAUME, François COULON, Denise SERRANO, Robert LETORT, Gérard LELIEVRE, Jean-Paul SCHOULEUR, Christian CHARPENTIER, Dominique LAURENT, Michel GAILLARD, Jean-Paul BILLAULT, Christian BOURILLON, Gérard LORENTZ, Jean-Pierre DOOR, Frank SUPPLISSON, Philippe MALET, Carole BUTOR, Charles TERRIER, Lise GABRIELLE, Gérard DUPATY, Jean-Charles LAVIER, Guy HAGHEBAERT, Edmond SZEWCZYK, Grégory GABORET, Eric GODEY, Franck DEMAUMONT, Musa ÖZTÜRK, Laurianne DELAPORTE, Christophe RAMBAUD, Liliane BERTHELIER, Chantal CLEMENT

Monsieur DOOR indique que le Comité technique paritaire de l'AME dispose de la même constitution que lors du mandat précédent : 4 titulaires, 4 suppléants. Les élections professionnelles de décembre 2014 redéfiniront cette composition.

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du

**Comité technique paritaire (CTP) de l'AME :**

(4 titulaires et 4 suppléants).

**Titulaires :** Jean-Paul SCHOULEUR, René BEGUIN, Chantal CLEMENT, Jean-Paul BILLAULT

**Suppléants :** Denise SERRANO, Benoît DIGEON, Annie GUET, Gérard LELIEVRE

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du

**Conseil de surveillance du CHAM :** (2 représentants).

Franck DEMAUMONT, François COULON

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du

**Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de l'Agglomération Montargoise :**

AMILLY : Guy HAGHEBAERT

CEPOY : Régis GUERIN

CHALETTE-SUR-LOING : Christophe RAMBAUD

CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY :	Claudine GEORGES-LECOMTE
LOMBREUIL :	Marie-Thérèse SOULAT
MONTARGIS :	Philippe MALET
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Vincent DESRUMAUX
PANNES :	Arlette PROCHASSON
PAUCOURT :	Bernard DELAVEAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR :	Brigitte GADAT-KULIGOWSKI
VIMORY :	Bernadette ABSOLU

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès de  
**Association AIJAM MISSION LOCALE :**  
(4 titulaires)

Carole BUTOR, Laurianne DELAPORTE, Annie GUET, Viviane JEHANNET

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du  
**Conseil d'administration de l'association Maison de l'Emploi de l'Est Loiret :**  
(3 titulaires)

Jean-Pierre DOOR, Bernadette ABSOLU, Jean-Paul SCHOULEUR

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du  
**Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) de Puy-la-Laude :**  
(6 titulaires et 3 suppléants)

**Titulaires :** Jean-Paul SCHOULEUR, Pierre FARGEAS, René BEGUIN, Jean-Claude CAROUX,  
Bernard DELAVEAU, Guy MOREAU

**Suppléants :** Gérard SPILMONT, Etienne CARROUEE, Bernard DUCERF

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du  
**Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) de Château-Renard :**  
(2 titulaires et 1 suppléant)

**Titulaires :** Bernard BUISSON, Jean-Claude SEGUIN

**Suppléant :** Jacky SIMON

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du  
**Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) de Chevillon-sur-Huillard, Saint-  
Maurice-sur-Fessard, Villemoutiers et de Vimory :**  
(9 titulaires)

Bernadette ABSOLU, Félix FUJS, Denis DUMAS, Gérard LELIEVRE, Patrice PETITIMBERT,  
Alain THIERRY, Christian BOURILLON, Daniel BEAUDOIN, Dominique GIRBE

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du  
**Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) de Montcresson :**  
(4 titulaires et 4 suppléants)

**Titulaires :** Christian CHARPENTIER, Francis MARCOTTE, Jean-Paul BILLAULT, Jean-  
Claude DECOURT

**Suppléants :** Edith PLANCHERON, Vincent DESRUMAUX, Isabelle POUMARAT, Dominique  
JUSSERAND



Considérant la désignation du Président, du Premier Vice-Président, des Vice-Présidents et des Conseillers communautaires délégués, il convient de fixer leurs indemnités :

Le Président : 100 % de l'indice brut 1015, sachant que l'indemnité allouée sera écartée compte tenu de son mandat national

Le Premier Vice-Président : 45 % de l'indice brut 1015

Les Vice-Présidents : 30 % de l'indice brut 1015

Les Conseillers communautaires délégués : 20 % de l'indice brut 1015.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DE  
L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DE L'AME**

<i>Qualité</i>	<i>Taux par rapport à l'indice brut 1015</i>	<i>Mensuel</i>	<i>Annuel</i>
<i>Président</i>	<i>100 %</i>	<i>3 455,80 €</i>	<i>41 470,56 €</i>
<i>Premier Vice-Président</i>	<i>45 %</i>	<i>1 710,66 €</i>	<i>20 527,92 €</i>
<i>Vice-Présidents</i>	<i>30 %</i>	<i>1 140,44 €</i>	<i>177 908,64 €</i>
<i>Conseillers délégués</i>	<i>20 %</i>	<i>760,29 €</i>	<i>27 370,44 €</i>
<b>TOTAL</b>		<b>22 273,05 €</b>	<b>267 277,56 €</b>

Je vous propose d'approuver le versement de l'indemnité au Président, au Premier Vice-Président, aux Vice-Présidents et aux Conseillers communautaires délégués.»

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Monsieur REBOUL s'abstient).

*o.o.o.o*

Monsieur DOOR souhaite intervenir :

« Mes chers collègues,

En ce début de printemps, comme vous le savez, la France en général et le Montargois en particulier ont vécu à l'heure municipale et locale. Après la séquence de la campagne électorale de ces dernières semaines, un grand rendez-vous civique nous est à nouveau proposé.

Avant tout, je veux ici saluer le travail et adresser toutes mes amitiés aux précédents conseillers communautaires qui ne se représentaient pas et qui de ce fait nous quittent. Permettez-moi ensuite de vous adresser aux uns et aux autres, mes félicitations pour votre élection ou réélection dans chacune de vos communes.

Les élections ont tranché et donné une nouvelle composition à ce conseil communautaire.

Ce conseil 2014 appelle de ma part trois remarques :

La première assez exceptionnelle, concerne l'élection dès le premier tour de 14 sur les 15 communes. Ce n'est pas si fréquent que cela.

La seconde, autant sympathique que symbolique, concerne l'enrichissement de ce conseil par des conseillères, ce qui est le résultat de l'engagement paritaire. C'est un bon signe.

La troisième, liée au contexte d'un nouveau scrutin issu de la loi, nous apporte des conseillers issus de l'opposition de certaines communes. Ils intègrent notre conseil et je leur souhaite la bienvenue.

Je vous remercie de la confiance que vous venez de m'accorder en me confiant la présidence de notre collectivité. Je crois que se succéder à soi-même est un événement assez peu fréquent pour être rappelé et j'en mesure, croyez le bien, toutes les responsabilités.

Sachez, mes chers collègues, qu'il s'agit pour moi d'un challenge formidable que ce troisième et dernier mandat que vous me confiez ce soir. La campagne, bien entendu, est close. C'est un nouveau départ pour six années.

Notre mission à venir est à mes yeux de proposer un nouveau projet reposant comme les précédents, non pas sur un modèle idéologique, mais sur des actions concrètes.

Montrons-nous capables de susciter dans chacune de nos communes, comme dans notre intercommunalité, ce climat un peu mystérieux dans ses composantes mais efficace dans ses effets que l'on peut résumer d'un mot : confiance. Les temps de crise apportent aussi beaucoup d'opportunités. Avec un peu plus de confiance, bien des nœuds de notre société complexe pourraient se dénouer. Le tout est de se convaincre que nous conservons assez de forces pour cela. Et que le pire n'est jamais sûr.

Pendant les six années écoulées, nous avons poursuivi ensemble la construction de notre intercommunalité issue du district et passée à la communauté d'agglomération. Une coopération de 8 puis 10 et enfin 15 communes qui a répondu aux attentes des habitants qui sont demandeurs de services publics de qualité, au meilleur coût, d'un cadre de vie amélioré, des équipements culturels et sportifs à la hauteur de tous les événements quels qu'ils soient.

Je crois qu'aujourd'hui on parle de l'agglomération.

Je crois qu'aujourd'hui on souhaite y venir.

Je crois aussi que, fondamentalement, l'attrait d'un territoire dépend avant tout de sa capacité à valoriser ses atouts.

Mais une interrogation m'a traversé l'esprit pendant la campagne : c'est une certaine absence lisible de l'intercommunalité dans les divers programmes électoraux et dans les diverses communes. D'où un défi toujours d'actualité à relever, celui de combler le déficit d'information dont semble pâtir nos concitoyens. La dynamique communautaire enclenchée depuis ces dernières années ne doit pas dissimuler certaines interrogations et certaines attentes des uns et des autres.

Une réforme territoriale doit s'engager à l'horizon 2017, pour plus et pour mieux d'intercommunalité.

Ce troisième mandat qui va démarrer, devra s'attacher à donner un autre souffle à notre collectivité. Autrement dit préparer et s'engager dans une nouvelle étape de construction intercommunale.

Celle que nous ambitionnons tous, celle d'être toujours plus efficace.

Elle suppose de réunir deux démarches qui s'ignorent trop souvent : le projet de territoire et le projet communautaire.

Le premier se résume souvent à des dossiers qui associent les ambitions de chacune de nos communes, n'interrogeant que trop succinctement la faisabilité financière ou technique.

Quant au projet communautaire, plutôt que de résumer celui-ci à des arrangements financiers ou structurels entre communes et agglo, je vous proposerai des projets qui seront vraiment compatibles avec des enjeux d'avenir de notre territoire commun.

Nous avons assez bien réussi avec les contrats signés avec le Département et la Région qui arrivent et l'un et l'autre à leur fin.

Mais pour demain, il nous faut progresser dans tous nos projets, que ce soit le PLU, le PDU, le PLH, les transports, les déchets, la production d'eau potable et l'assainissement, l'agenda 21, mais aussi les équipements publics, culturels et sportifs, souhaités par le public, parce qu'ils expriment une vision de l'avenir à la fois ambitieuse et réaliste de la communauté de vie partagée par nos quinze communes.

Un chantier important s'ouvre. La loi sur la réforme territoriale nous y oblige. Vouloir renforcer les intercommunalités au niveau des bassins de vie à échéance 2017, cela suppose un travail de créativité que nous engagerons ensemble.

La loi du 1<sup>er</sup> mars 2014 oblige à préparer un schéma de mutualisation des services avant mars 2015. Les communes ont tout intérêt à participer à son élaboration avec l'EPCI, donc à poser la question d'une organisation territoriale efficace.

D'autant que la DGF serait attribuée en fonction d'un coefficient de mutualisation des services.

Nous aurons l'occasion d'ouvrir ce débat dans des délais assez courts.

Et grâce au SCoT, il est vrai qu'il faudra se rapprocher encore plus des intercommunalités voisines.

Pour conclure, mes chers collègues : On ne fait pas de la politique pour soi-même, on ne fait dignement de la politique que pour servir et servir au-delà de notre propre commune, pour servir les quinze communes, pour servir une agglomération. La démocratie exige le respect de l'autre.

Pour moi, c'est un système politique fondé sur des valeurs partagées qui permettent, comme nous l'avons déjà fait, de vivre ensemble, de décider ensemble, de travailler ensemble. Dialogue – écoute ont été à la une de la période passée. Le débat, bien sûr, ne doit pas être occulté, il reste ouvert et dès l'instant où il est respectueux, il sera tout à fait accepté.

Je vous remercie et vous confirme, surtout pour les nouveaux conseillers communautaires, que ce lieu est ouvert à tous et que vous pourrez y joindre nos services, tenus par des personnes compétentes.

Je voudrais terminer en souhaitant d'abord un prompt rétablissement à notre collègue Bernard Fournier et souhaitant ensuite bonne chance à notre agglomération, et je vous invite à partager le verre de l'amitié, dressé dans le hall.

Je vous remercie. »

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur DOOR, Président, lève la séance à 19 heures 30.

**Le Secrétaire  
de séance**

**Annie GUET**

**Le Président  
de l'Agglomération Montargoise Et  
rives du loing**

**Jean-Pierre DOOR**